

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 08 Novembre 2016

**Délibération n°82 - 2016 relative à la création de la Licence professionnelle
Sûreté Nucléaire**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la création de la licence professionnelle Sûreté Nucléaire. La licence professionnelle Sûreté Nucléaire a pour objectif de former des spécialistes capables d'analyser et de répondre à des problèmes spécifiques de la sûreté nucléaire. La sûreté nucléaire est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets. Au-delà de certains critères, une installation mettant en jeu des substances radioactives est réglementée au titre des installations nucléaires de base.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	10
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	32	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Dossier d'accréditation

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 10.11.2016

Document mis en ligne le : 10.11.2016